

Mairie  
DE  
**REPLONGES**



N° Délibération  
D552023

Nombre de membres en

Exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 26  
Pour : 26  
Contre : 0

Date de la convocation :  
01/12/2023

Objet de la délibération : **MANDAT SPECIAL : CONGRES DES MAIRES**

Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 08 décembre 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 01 décembre 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël – Maires-Adjoints,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire –  
Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe –  
M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie –  
– Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien –  
M. BERRY David – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. NILLOON Christophe a donné pouvoir à  
Mme PACCAUD Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à  
M. ALBENQUE Christophe, Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY  
David.

Arrivée en cours : Mme PONCET Florence arrivée à la deuxième question

Absent : M. MONTERRAT Franck

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Congrès des Maires de France s'est déroulé à Paris, Porte de Versailles du 21 au 23 novembre 2023. Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5 000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des maires, des adjoints et des chefs de service présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments et en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales aux conseillers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ENTERINE la participation de Monsieur le Maire, des adjoints et des chefs de service au Congrès des Maires de France,

- ACCEPTE de prendre en charge uniquement les frais de transports pour ce Déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 11 décembre 2023



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture  
00112710103206-20231208-D552023ter-DE  
Date de réception préfecture : 13/12/2023